Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260521-D_2026_05_21_24-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

D_2026_05_21_24

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 21 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Sylvie BOLLARD, Elisabeth BONNAND, Lydie DUBUISSON, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusés : Néant

Le quorum est atteint.

Mme Karine BLANC a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 mai 2026

Objet : DIA consorts LAURENT

Le Maire informe le conseil qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date du 30 avril émanant de l'office notarial de Me Gregoire MASURE à Bourg en Bresse.
Cette dernière porte sur les parcelles 327B 80 de 5a 47ca, et 327B81 de 8 a 78ca. situées à Romanèche et classées en zone Ua du PLU et appartenant aux consorts LAURENT. La parcelle 327B 80 est batie. Le prix porté sur la DIA est de 130 000€
Le Maire propose de ne pas user de son droit de préemption.

Le conseil, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance
Karine BLANC

Le Maire,
Nathalie GIVORD

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 24/06/2026
Et publication ou notification du 24/06/2026